

VOTE DES TARIFS 2021

TARIFS 2021

Sur proposition de la Commission des Finances et du Développement Économique, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer les tarifs suivants en 2021, avec effet au 1^{er} janvier 2021 : à l'unanimité

Columbarium

- Concession Trentenaire.....	615,00 €
- Concession Cinquantaire.....	930,00 €
- Droit d'Ouverture de la Case.....	20,00 €
- Droit à dispersion des cendres dans le jardin du souvenir.....	50,00 €

Concession au cimetière

- Trentenaire (le m ²).....	105,00 €
- Cinquantaire (le m ²).....	170,00 €
- Caveau Provisoire plus de 3 mois (par jour).....	3,00 €

Cavernes

- Concession Trentenaire.....	610,00 €
- Concession Cinquantaire.....	910,00 €

Droits de place

- Marchands Forains.....	11,00 €
- Marchands Forains avec électricité.....	16,00 €

Les camions de pizzas sont autorisés à verser le paiement mensuellement selon le tarif en vigueur, selon le nombre de jours de présence.

Fax

- National.....	2,50 €
- International.....	4,00 €

Accueil de loisirs périscolaire

- l'heure (dans la limite de 15 heures par mois).....	2,55 € / heure
- au-delà de 15 heures par mois : forfait.....	34,50 € / mois

Location des logements

- Logement de la Mairie : porte gauche N°1 :	400,00 €
- Logement de la Mairie : porte droite N°2 :	342,12 €
- Logement étage école :	427,42 €
- Garage 9, rue du Commerce :	
- Local du Docteur KROSS :	260,00 €

Location Salle Louis BARDET

- Associations Locales.....	Gratuit
- Associations Extérieures avec Chauffage.....	32,00 €
- Associations Extérieures sans Chauffage.....	25,00 €

Location de la Salle Socioculturelle

. Repas, Dîner dansant pour particulier/Association/Restaurateur de la Commune.....	300,00 €
. Repas, Dîner dansant pour particulier/Association/Restaurateur extérieur à la Commune.....	445,00 €
. Repas, Dîner dansant pour particulier/Association/Restaurateur de la Commune avec salle attenante.....	370,00 €
. Repas, Dîner dansant pour particulier/Association/Restaurateur extérieur à la Commune avec salle attenante.....	510,00 €
. Lendemain de Repas.....	117,00 €
. Réception pour Mariage (vin d'honneur uniquement).....	123,00 €
. Théâtre, Belote, Loto des Ass° Locales.....	118,00 €
. Théâtre, Belote, Loto des Ass° Extérieures (sous réserve que la salle soit dispo).....	227,00 €
. Bal, Thé Dansant : Ass° Locales.....	220,00 €
. Bal, Thé Dansant : Ass° Extérieures.....	424,00 €
. Vente au Déballage en Salle.....	232,00 €
. Autres Manifestations : habitants de la Commune.....	192,00 €
. Autres Manifestations : Extérieurs à la Commune.....	273,00 €
. Location de matériel d'animation (Ass° Locales seulement).....	58,00 €
. Location vidéo projecteur.....	25,00 €
. Forfait Chauffage.....	80,00 €
. Forfait nettoyage par le personnel (en cas de besoin seulement).....	415,00 €
. Caution pour Associations Locales et Particuliers de la Commune.....	400,00 €
. Caution pour Autre Utilisateurs.....	700,00 €
. Forfait désistement.....	110,00 €

Exonérations : (ne concerne pas le chauffage)

. Sté Musicale pour leur concert gratuit	. Amicale Laïque : Marche
. Colloque médical + Galette des rois + AG : UNRPA	. Bal : 13 Juillet - Fête Patronale
. Goûter : Club de l'Amitié (DCM n°6 du 23.09.2016)	. Pompiers : Banquet de Ste Barbe

Photocopies

- Format A4 (par passage).....	0,80 €
- Format A3 (par passage).....	1,20 €
- Grand Nombre (>50).....	½ Tarif
- Forfait Associations Locales.....	150 Copies Gratuites

Les Associations qui désirent des photocopies sur papier couleur, doivent fournir le papier (en 80g uniquement), leur forfait leur sera diminué d'autant (Information du Maire : réunion du Conseil Municipal du 27 mars 2000).

Photocopies couleur

- Format A4 (par passage).....	2,00 €
- Format A3 (par passage).....	4,00 €

Vacation funéraire

- Vacation Funéraire.....	25,00 €
---------------------------	---------

Publicité bulletin municipal (TTC)

- 1/8 ^{me} de page.....	53,00 €
- 1/4 de page.....	100,00 €
- 1/2 page.....	139,00 €
- 1 page entière.....	257,00 €
PVNR "Soleil d'Or"	1,24 €/m ²
PVNR "Chemin de Junier"	0,46 €/m ²
PVR au lieu-dit "Maison Rouge"	1,58 €/m ²
PVR au lieu-dit "Village Pion"	1,58 €/m ²
PVR au lieu-dit "Impasse Beauplaisir"	0,62 €/m ²
PVR au lieu-dit "Village Bayon"	1,26 €/m ²
PVR au lieu-dit "Charpenay"	1,14 €/m ²
Junier : adaptation des réseaux d'eau, d'électricité ou d'assainissement sur une voie publique existante	1,53 €/m ²
Village Pion n°2 : adaptation des réseaux d'eau, d'électricité ou d'assainissement sur une voie publique existante	1,56 €/m ²
Participation Assainissement Collectif (PAC)	750,00 € (maintenu pour 2020)
Redevance d'assainissement (HT) assujetti à la TVA	
- le m ³ d'eau utilisé.....	3,15 €
- abonnement.....	25,00 €

Restaurant scolaire

Restaurant scolaire

Tarif A (élèves) inscrits à l'année	42,00 €/mois
Tarif A (élèves) inscrits en occasionnel (en semaine complète - 4 x 3€)	12,00 €/mois
Tarif A (élèves) inscrits exceptionnellement	3,00 €/mois
Tarif B (Professeurs de l'école communale et personnel communal)	5,00 €
Tarif C (extérieurs)	8,00 €
Taxe d'Aménagement	2,5% (au 1 ^{er} janvier 2021)
Consommation eau forains lors de la fête patronale : tarif par jour et par caravane	2,70 €

TAXE D'AMENAGEMENT 2021

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter la taxe d'aménagement à 2,5% à compter du 1^{er} janvier 2021.

TRAVAUX DE BUSAGE DE FOSSÉS À CHARPENAY

L'Adjoint délégué aux travaux donne lecture d'un devis de travaux de busage de fossés à Charpenay . Le Conseil municipal accepte le devis.

NOMINATION D'UN ÉLU SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le Conseil Municipal nomme Mme DEBOST Laëticia élue correspondant sécurité routière.

NOMINATION D'UN ÉLU RÉFÉRENT AMBROISIE

Le Conseil Municipal nomme M. POTHIER Yves élu référent ambroisie.

CONTRAT ANNUEL DE DÉRATISATION

Le Conseil Municipal accepte le devis des Établissements BARRÉ Bernard pour l'année 2020/2021.

FRAIS DE SCOLARITÉ

Le Conseil Municipal décide de demander les frais de scolarité aux Communes extérieures dont les enfants sont scolarisés sur notre Commune, pour l'année scolaire 2020-2021 et autorise le Maire ou son représentant à signer toute pièce afférente à ce dossier.

MISE EN PLACE DU RIFSEEP

Le Conseil Municipal donne son accord pour la mise en place du RIFSEEP aux agents communaux. Un projet sera adressé au Comité technique du Centre de gestion de la fonction publique territoriale pour validation.

LOCATION LOGEMENT 1 PASSAGE DE LA COURONNE

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer un mandat de gestion avec CITYA Vichy Immobilier pour lui confier la gérance du bien sis « 1 passage de la couronne », cadastré section ZO57 et 208 à Saint Gérard le Puy à compter du 1^{er} décembre 2020.

INFORMATIONS DIVERSES

- Les subventions aux associations ne seront pas versées cette année. Un courrier leur sera adressé.
- Information EPF : M. PRONONCE Hervé est devenu Président de l'EPF. L'Assemblée Générale a lieu le 7 décembre 2020.
- En raison du nouveau protocole sanitaire, le restaurant scolaire a été déplacé à la salle socioculturelle et l'accueil de loisirs pour les tous petits dans les locaux de la cantine.
- Le manque à gagner de la location de la salle socioculturelle s'élève à 5 600€.